



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉVENTION DES INCENDIES

Bastia, le 19/07/2023

Fermeture des massifs forestiers du Fango, de Bonifato et de la partie Ouest du Territoire de l'Agriate

En application des prescriptions prévues par mon arrêté du 27 juin 2023 réglementant l'accès aux massifs forestiers durant la campagne feux de forêt 2023 et au regard du risque défini par Météo-France :

L'accès des personnes et la circulation des véhicules sur les pistes et voies non revêtues du massif du Fango, de la forêt de Bonifato et de la partie Ouest du Territoire de l'Agriate sont interdits à compter du jeudi 20 juillet 2023 à 07h00 jusqu'au vendredi 21 juillet 2023 à 07h00

La population est appelée à adopter les comportements préventifs suivants :

- respectez strictement l'interdiction d'emploi du feu et la fermeture des massifs susvisés,
- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés,
- limitez vos déplacements dans les massifs non fermés,
- ne faites pas de barbecue en forêt,
- campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés,
- ne fumez pas en zone boisée, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.

L'ensemble des services engagés pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt sont mobilisés.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en appelant le 18 ou le 112 (appel gratuit).

Direction
du cabinet

Tél. : 06 77 23 24 10 – 07 86 35 55 47
Mél. : pref-communication@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautecloque
20401 Bastia CEDEX

De même, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police) qui participent pleinement au dispositif « feux de forêt » au titre de la lutte contre la pression incendiaire.